

leurs. M. de Freycinet se dérange pour venir féliciter Viviani).

### Clémenceau socialiste

L'élémence LAMARZELLE veut répliquer à Viviani.  
Il voit, dit-il, dans le discours du ministre du travail l'aveu de l'orientation de la politique du gouvernement vers le socialisme. Il note que M. Clémenceau s'est avoué socialiste.

M. CLÉMENCEAU. — Je l'ai déjà dit 500 ou 600 fois au moins.  
M. de LAMARZELLE. — Personne ne savait cependant que M. Clémenceau fut collectiviste.

M. CLÉMENCEAU. — Je n'ai pas dit cela. Pourquoi le prétendez-vous ?  
M. de LAMARZELLE. — Parce que vous êtes là pour me rectifier.

D'ailleurs, vous n'avez pas répudié les méthodes révolutionnaires. Je veux, du reste, protester surtout contre les accusations que vous portez contre l'Église.

On prétend que l'Église recommande la résignation aux inégalités sociales. Jamais elle n'a tenu ce langage. Sa doctrine est très dure pour les riches.

On dit qu'elle n'a empêché ni une injustice ni un crime, mais qu'elle a assuré l'application de l'esclavage. Elle a fait germer les idées d'égalité, de fraternité.

M. VALLE. — Elle n'est plus ce qu'elle a été.  
M. de LAMARZELLE. — Regardez autour de vous. La Belgique catholique a dépassé votre République au point de vue des réformes sociales.

M. MAXIME-LECOMTE. — Vous oubliez les billets de confession.  
M. de LAMARZELLE. — D'autre part, en Allemagne, en Autriche, ce sont les catholiques qui ont pris l'initiative des réformes sociales. C'est ce que vous feriez si vous n'étiez ni des irréligieux ni des socialistes. (Applaudissements à droite.)

### Vote des crédits

La discussion générale est close.  
LE PRÉSIDENT donne lecture des articles du projet.  
Plusieurs sénateurs expliquent leurs votes.

M. DE CUVERVILLE dit que l'amélioration du sort des travailleurs attire toute sa sollicitude ; mais il ne peut se départir des doctrines sociales du ministre de ses opinions doctrinales anti-religieuses, l'athéisme étant le plus grand des dangers que puisse craindre la France.

L'ordre du jour est voté par le projet.  
M. VIDAL de Saint-Urbain dit qu'il votera les crédits et rend hommage au caractère de Viviani.

M. DELAHAYE dit que M. Viviani lui paraît important dans sa personne comme dans ses doctrines. C'est, dit-il, un enfant terrible qui joue avec des allumettes.

FINALEMENT LES CREDITS SONT VOTES PAR 237 VOIX CONTRE 12.

M. BEAUG dépose le projet de convention franco-suisse qui est renvoyé à la commission des douanes.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 6 H. 15. Séance lundi.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 16 novembre. — La Chambre réunie à 2 heures 20, sous la présidence de M. Berthelet, valide l'élection de M. de Malby à la Réunion et prend en considération la proposition de loi de M. Louis Martin, tendant à porter de six mois à deux ans le délai pendant lequel les fonctionnaires demeurent inéligibles dans le cas où ils ont cessé d'exercer leurs fonctions.

### La Convention Franco-Suisse

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet relatif à la convention de commerce entre la France et la Suisse.  
M. GODARD combat le projet.

M. DOUMERGUE ministre du Commerce maintient à la tribune pour ajouter au nom du gouvernement quelques explications complémentaires à la démonstration de M. Jules Roche et pour répondre aux critiques formulées par les précédents orateurs.

Le ministre nie que son attitude ait été portée au principe de notre législation douanière.

La convention actuelle offre moins que celle de 1826 la liberté de nos tarifs.

La France n'a pas obtenu de la Suisse tout ce qu'elle demandait ; quelques intérêts comme les tissus de soie pure et la broderie, refusent de se déclarer satisfaits. Le ministre démontre que ces industries sont loin d'être sacrifiées par la convention et qu'elles sont protégées plus qu'elles ne l'étaient par l'accord de 1826.

La France est le seul pays qui n'ait pas fait de concessions à la Suisse pour les soieries.

Il ne faut pas se laisser aller à oublier que la Suisse a des conditions meilleures.

Un nom du gouvernement, le ministre du Commerce demande donc à la Chambre de voter le projet.

### Demande d'ajournement

Après diverses interventions le PRÉSIDENT fait connaître qu'il a reçu de MM. Rajon, Marel, Godard et plusieurs de leurs collègues, une motion préjudicielle invitant le Gouvernement à ouvrir de nouvelles négociations, en vue d'obtenir un traitement plus équitable pour notre agriculture et notre industrie.

LE PRÉSIDENT fait remarquer que le

vote de la motion préjudicielle entraînerait l'ajournement de la convention.

M. RAJON combat la convention qui porterait, dit-il, un coup mortel à une industrie qui fait vivre toute une région de la France.

M. ules ROCHE dit que si la Commission avait jugé possible d'ouvrir de nouvelles négociations, elle n'aurait pas hésité à le faire ; mais nous sommes liés par la date du 20 Novembre. Si vous ajournez le vote de la convention, vous ferez dix fois plus de mal, non seulement aux intérêts que vous voulez défendre, mais encore à tous les intérêts commerciaux et industriels français.

M. PICHON, Ministre des Affaires Étrangères, vient déclarer qu'il n'est pas possible d'ouvrir de nouvelles négociations. Les Ministres de l'Agriculture, du Commerce et lui l'ont formellement déclaré à la Commission des Douanes.

La convention qui vous est soumise, dit le Ministre, offre de grands avantages économiques, c'est pourquoi, nous vous demandons de l'approuver. Prenons garde de jeter sous la dépendance des autres relations, un pays qui entretient avec nous d'excellentes relations.

BÉDOUZE déclare qu'il votera la convention, quoiqu'elle ne lui donne pas entière satisfaction, mais il ne veut pas créer une guerre économique avec la Suisse.

LA MOTION D'AJOURNEMENT, MISE AUX VOIX, EST REPOUSSEE PAR 490 VOIX CONTRE 86.

### Vote de la Convention

LE PROJET DE LOI, MIS AUX VOIX, EST ADOPTÉ PAR 574 VOIX CONTRE 63.

### Le Budget de 1907

M. CAILLAUX, Ministre des Finances, de mande à la Chambre de mettre en tête de son ordre du jour, aussitôt après la discussion des interpellations sur les questions soulevées au sujet des crédits des constructions navales, la discussion du budget.

Il demande en outre au ministre de décider que la discussion générale du budget soit ajournée après le budget des Dépenses et vienne immédiatement avant la loi des Finances.

D'accord avec M. Mougnot, rapporteur général du budget, le ministre des Finances demande à la Chambre de tenir séance le mardi et jeudi matin. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 6 heures 25, et renvoyée à lundi 3 heures.

### Nouvelles Politiques

LES FÊTES LÉGALES  
Paris, 16 novembre. — La commission sénatoriale chargée d'examiner la proposition de loi sur les fêtes légales, a tenu séance vendredi, au Palais National, pour être avisé de ce qu'elle devra le lendemain de ces fêtes et que, quant elles tombent un mardi, le paiement ne sera exigé ni aucun projet dressé la veille de ces fêtes, s'est motivée en majorité favorable à cette proposition.

LE REPOS HEBDOMADAIRE  
Paris, 16 novembre. — MM. Augé, Laferrère, Pelloux, ont déposé entre les mains du président de la Chambre, une demande d'interpellation sur les décisions divergentes des préfets, en ce qui concerne l'application de la loi sur le repos hebdomadaire et sur l'interprétation donnée par les circulaires ministérielles à certains articles de la loi.

D'autre part, ce soir, mardi prochain, comme on le sait, que la Chambre discutera la proposition de M. Berry, tendant à modifier la loi sur le repos hebdomadaire.

SULTAN-PUREE  
On mande de Tanger, que le sultan du Maroc recevra une avance de 2 millions de francs des banques françaises en attendant l'ouverture de la Banque d'Etat.

Le trésor du makhzen est absolument vide et une avance est nécessaire pour éviter l'effondrement complet du semblant de gouvernement qui existe encore au Maroc.

### Le Rachat des Chemins de Fer

PROJET DE LOI POUR LE RACHAT DE L'OUEST  
Paris, 16 novembre. — Voici l'exposé des motifs du projet de loi tendant à autoriser le ministre des travaux publics à ouvrir la procédure du rachat à l'égard des chemins de fer concédés à la Compagnie de l'Ouest :

« Messieurs, votre attention a été fréquemment appelée sur une situation qui, depuis quelques années, se présente dans les conditions d'une industrie réellement intéressante aux résultats de sa gestion. Créée sous le poids d'une dette sans cesse grandissante, elle ne saurait entreprendre de réajuster son exploitation, que des avantages aléatoires, lointains et pratiquement illusioires.

« L'un de ces derniers, d'autre part, celle de l'Ouest, se trouve dans une situation qui, de jour en jour, s'écarte davantage des conditions d'une industrie réellement intéressante aux résultats de sa gestion. Créée sous le poids d'une dette sans cesse grandissante, elle ne saurait entreprendre de réajuster son exploitation, que des avantages aléatoires, lointains et pratiquement illusioires.

« Des cours professionnels ou de perfectionnement sont organisés pour les apprentis des arts et métiers et des employés du commerce et de l'industrie.

Tous les cours visés par la présente loi doivent faire l'objet d'une déclaration à la

mairie de la localité dans laquelle ils sont institués.

MM. Edmond Bernard et Briat, rapporteur, ont ensuite présenté des observations sur l'article 25 du projet.

Aux termes de l'article 25 de la loi de 1902 sur la protection de la santé publique, le Conseil supérieur du travail doit présenter trois de ses membres au ministre de l'Intérieur qui désigne l'un d'entre eux pour faire partie du Conseil supérieur d'hygiène publique de France.

A cet effet, ont été élus MM. Mallard, Craissac et Briat et sur la même question le jour suivant, présenté par M. Bordenet, a été adopté :

« Le Conseil supérieur du travail émet le vœu qu'il y ait un membre ouvrier et un membre patron dans le Conseil supérieur d'hygiène publique de France. »

### LE RACHAT S'IMPOSE

Mais il est un point qui tout spécialement a retenu l'attention du gouvernement, c'est l'aggravation que la perpétuelle menace du rachat est venue apporter aux conditions déjà défavorables dans lesquelles la Compagnie de l'Ouest exploite son réseau. L'instabilité permanente qui en est la conséquence paralyse en elle toute initiative, dénature l'objectif de son administration, jette le trouble dans son personnel et compromet gravement le bon service de la ligne.

« L'instabilité même des efforts accomplis dans les derniers temps par la Compagnie est la démonstration la plus probante de la gravité du mal. Ce ne sont pas les hommes qui sont inférieurs à la situation, c'est la situation elle-même qui entrave l'efficacité de leur action ; c'est elle qui leur importe de remédier.

« Le gouvernement estime qu'il est urgent d'y pourvoir.

« Deux moyens s'offrent à lui : ou le rachat ou une réforme de la Compagnie de l'Ouest. Cette dernière, qui tout en rendant à ce dernier la liberté dont il a besoin, puisse en même temps assurer à la Compagnie de l'Ouest des lendemains moins incertains et l'indemniser réellement aux résultats de sa gestion.

« De très sérieux efforts ont été poursuivis depuis 1903 par le département des travaux publics en vue de réaliser un accord réglant, dans la mesure du possible, à ce double objet. Ces tentatives sont restées infructueuses.

Dans ces conditions le gouvernement est d'avis que le rachat s'impose.

« Les charges qui en résulteront seront à son avis supportées par le rachat, et non par le pays qui ne peut que bénéficier des intérêts généraux par la prolongation de la situation actuelle.

### LES DISPOSITIONS DU PROJET

Les dispositions du projet de loi que nous vous soumettons n'appellent que de brèves explications.

L'article premier autorise le ministre des travaux publics à ouvrir la procédure du rachat à l'égard de la Compagnie de l'Ouest. Cette formule laisse au ministre toute latitude pour poursuivre l'opération par les moyens qui lui sembleront les plus avantageux.

L'article 2 réserve l'intervention ultérieure du Parlement, soit dans l'éventualité d'un rachat amiable, soit dans le cas où l'Etat et la compagnie se mettraient d'accord pour recourir à un arbitrage.

L'article 3 renvoie à une loi spéciale, dont le texte vous sera très prochainement soumis, la création d'un nouveau organisme administratif auquel sera confiée la tâche d'assurer l'exploitation du réseau d'Etat accru de celui de l'Ouest. Cet organisme devra posséder l'autonomie et la source indépendante de fonds à la fois de l'Etat et de l'industrie. Il devra en outre être pourvu des capacités financières lui permettant de réaliser, par voie d'émission d'obligations, les dépenses de construction et de matériel.

Ce projet a été distribué aujourd'hui aux députés.

### CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL

Les cours professionnels. — Le Conseil supérieur d'hygiène publique.

Paris, 16 novembre. — Le Conseil supérieur du Travail, réuni ce matin au ministère des travaux publics, sous la présidence de M. Hauriou, après avoir entendu MM. Bordenet et Briat, a voté et adopté, à l'unanimité, la clôture de la discussion générale sur la question relative aux cours professionnels.

M. Isaac et plusieurs de ses collègues ont présenté au Conseil supérieur du Travail, un projet de modifications à introduire au programme de l'enseignement primaire et secondaire sur la nécessité du travail manuel et de l'enseignement technique.

Après un débat auquel ont pris part MM. Isaac, Strauss, Tourny, Japy, Bourdeau, Grossier, Denis et Briat, rapporteur, la motion a été repoussée par trente-et-une voix contre vingt-deux.

Le Conseil supérieur a abordé ensuite l'examen des articles du titre V du projet élaboré par le Conseil supérieur de l'enseignement technique. Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Bordenet, Bordenet et Briat, rapporteur, l'article 51 du projet est adopté dans la forme arrêtée par la commission permanente. Il est ainsi conçu :

« Des cours professionnels ou de perfectionnement sont organisés pour les apprentis des arts et métiers et des employés du commerce et de l'industrie.

Tous les cours visés par la présente loi doivent faire l'objet d'une déclaration à la

mairie de la localité dans laquelle ils sont institués.

MM. Edmond Bernard et Briat, rapporteur, ont ensuite présenté des observations sur l'article 25 du projet.

Aux termes de l'article 25 de la loi de 1902 sur la protection de la santé publique, le Conseil supérieur du travail doit présenter trois de ses membres au ministre de l'Intérieur qui désigne l'un d'entre eux pour faire partie du Conseil supérieur d'hygiène publique de France.

A cet effet, ont été élus MM. Mallard, Craissac et Briat et sur la même question le jour suivant, présenté par M. Bordenet, a été adopté :

« Le Conseil supérieur du travail émet le vœu qu'il y ait un membre ouvrier et un membre patron dans le Conseil supérieur d'hygiène publique de France. »

### AU CONSEIL D'ETAT

DISCOURS DU MINISTRE DE LA JUSTICE

Paris, 16 novembre. — En prenant possession de ses fonctions de président du Conseil d'Etat M. Guyot-Dessaigne, garde des sceaux, a prononcé un discours dans lequel, après avoir remercié M. Comon, vice-président, des souhaits qu'il lui avait adressés, il a marqué la double mission dont le Conseil est investi :

« D'une part, conseiller du gouvernement, et d'autre part, apporter le fruit de votre expérience, l'appui de votre autorité, et parfois aussi la lumière, dégagée des passions qui drapent autour de la justice et de la vérité les passions politiques et les entraînements humains.

« D'autre part, juges au contentieux, alors que l'Etat n'est plus pour vous, que l'une des parties d'un litige sur lequel vous avez à statuer, c'est avec l'impartialité la plus stricte que vous examinez les affaires qui vous sont soumises.

« Puis, l'assuré contre abus d'un décret relatif au recrutement et à l'avancement de la magistrature, le garde des sceaux a annoncé le dépôt prochain d'un projet de loi touchant cette grave question, et il a promis de proposer au Parlement, dès que l'alignement des charges publiques le permettra, la situation du personnel employé dans les bureaux du Conseil d'Etat, aussi bien que celle du petit personnel dont il connaît les légitimes revendications.

### LES AGENTS DES POSTES

Le Conseil d'administration de l'Association générale chez M. Simyan.

Paris, 16 novembre. — M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones, a reçu le Conseil d'administration de l'Association générale des Postes.

Le citoyen Clavier, secrétaire général, en présentant à M. Simyan les représentants de l'Association générale, lui a fait part du vif désir des membres du conseil de collaborer le plus efficacement possible avec lui dans l'intérêt du public et du personnel.

Il a été décidé que les mesures les plus urgentes que les agents des postes voudraient voir aboutir, notamment :

1. Le rétablissement de la proportion des 2/3 pour le traitement des dames employées et le rétablissement du traitement des receveuses et receveurs de bureau simple.

2. Les frais de nuit aux ambulances, la suppression du favoritisme.

3. Le rétablissement des frais de séjour.

Le conseil d'administration a insisté tout particulièrement sur le fait que les sous-secrétaires généraux et les sous-secrétaires soient enfin pris en vue d'une meilleure et plus équitable répartition des remises.

L'attention de M. Simyan a été attirée sur l'importance que le personnel attaché à ce service doit avoir sur le repos hebdomadaire lui soit appliqué.

M. Simyan a écouté les doléances du personnel, et à maintes fois montré son vif désir de se tenir le plus possible en contact avec les divers services de l'A. G.

Les représentants du conseil ont emporté de cette entrevue, l'impression que le nouveau sous-secrétaire d'Etat était décidé à résoudre avec équité toutes les questions qui, sans être préjudiciables aux intérêts du public, méritaient l'intérêt du personnel.

Sur la demande du conseil, M. Simyan recevra lundi une délégation qui examinera avec lui les réformes urgentes à apporter à la crise téléphonique.

### Les Traitements dans l'Enseignement

UN DISCOURS DE BRIAND

Paris, 16 novembre. — Briand ministre de l'Instruction publique, a ouvert hier après-midi la première séance de la commission interparlementaire nommée dans le but de coordonner les traitements du personnel enseignant et qui est présidée par M. Bienvenu Martin.

Le ministre a prononcé un discours dont voici la conclusion :

« Vous êtes en présence d'un système de traitement qui, certes, n'est pas bien perfectionné, qui a été constitué au fur et à mesure de la constatation des besoins, qui par suite présente des disparités choquantes, un premier abord, presque toujours excusables, mais qui, au fond, méritent leur raison d'être. Je vous prie de ne pas déterminer qu'avec la plus grande prudence, et si vous devez aboutir à un système nouveau, d'examiner avec soin s'il don-

ne vraiment une somme de satisfaction supérieure à celle que vous remplacerez.

Je suis d'avance convaincu, messieurs, que notre collaboration aura pour résultat d'améliorer sensiblement le sort d'un personnel si digne d'intérêt à tant d'égards, et aux revendications de nul il n'est que juste de faire droit dans ce qu'elles ont de légitime et de réalisable. »

### LE SCRUTIN DE LISTE

A la Commission du Suffrage Universel

Paris, 16 novembre. — La Commission du suffrage universel s'est réunie sous la présidence de M. Charles Benoist. Elle a entendu au début de la séance le rapport provisoire présenté par M. Etienne Flamin.

Après un échange de vues auquel ont pris part MM. Krantz, Louis Martin, Joseph Richer, Varenne Babaud-Larozé, de Pressensac, Larochette et Chénouillet.

M. Flamin a été confirmé dans ses fonctions de rapporteur provisoire.

La commission s'est prononcée contre le système bête et pour le système dit de panachage, c'est-à-dire permettant le choix de noms sur différentes listes.

### Grand Manifestation en Belgique pour l'Instruction obligatoire

APPEL DU CONSEIL GENERAL DU PARTI OUVRIER

Bruxelles, 16 novembre. — Le Conseil général recommande à tous les groupes du parti et tous les travailleurs organisés, à tous les socialistes conscients de se joindre à la manifestation de dimanche prochain. En répondant nombreux à l'appel de la Ligue de l'enseignement, ils montreront que la classe laborieuse veut conquérir pour ses enfants le droit aux études et à la culture intellectuelle.

Le prolétariat organisé lutte contre la misère sous toutes ses formes. La misère intellectuelle ne lui est pas moins douloureuse que la misère tout court. S'il demande plus de pain, un vêtement plus chaud, il réclame aussi imperméablement plus de savoir, plus d'instruction, plus de culture.

Il ne consent pas à demeurer un prolétaire de la pensée.

L'ignorance est l'alliée la plus puissante du capitalisme dans la réaction. En combattant le travailleur poursuit donc sa lutte de classe, allié au plus essentiel et le plus efficace à son affranchissement définitif.

Le Parti ouvrier veut l'instruction obligatoire pour tous, indispensable à la libération des deux travailleurs. Il la veut complète et efficace. Il ne veut pas une nouvelle loi de façade s'ajoutant à tant d'autres, mais une réforme réelle et fructueuse.

Car, nous ne pouvons nous en remettre à personne, nous ne pouvons nous en remettre qu'à nous-mêmes, à la classe laborieuse elle-même, à la classe laborieuse elle-même, à la classe laborieuse elle-même.

Il faut que dimanche une masse imposante de militants socialistes montre que le peuple des travailleurs veut énergiquement un régime scolaire vraiment démocratique. Il faut qu'après la manifestation l'agitacion continue dans le pays jusqu'à la victoire finale.

### LES SOCIALISTES GANTOIS

Le Parti ouvrier de Bruxelles sera dignement représenté dans les rangs de la manifestation nationale de dimanche prochain.

Toutes les ligues ouvrières et les jeunes gardes, tous les syndicats, tous les groupes de militants, et tous les groupes de militants ouvrier, formeront à eux seuls un cortège de plus de dix mille hommes.

L'arrondissement de Bruxelles formera au moins cinq corps de musique socialistes au cortège.

En effet, la Fédération bruxelloise a déjà reçu l'adhésion de :

L'Harmonie de la Maison du Peuple de Bruxelles ;

L'Association musicale de Molenbeek ;

L'Harmonie sociale de Saint-Josse ;

La Fanfare des Artisans réunis de Schaerbeek ;

L'Harmonie socialiste d'Ixelles.

Des démarches seront également faites auprès des fanfares socialistes de Vilvorde, Hefflingen, Kraaihen et Lembeek pour qu'elles rejoignent l'Etat du cortège.

L'Université Nouvelle sera représentée dans le cortège par son recteur, le citoyen Guillaume De Greef.

### LES SOCIALISTES GANTOIS

Deux trains spéciaux sont déjà organisés à Gand pour le transport des manifestants socialistes.

L'Harmonie Vouruit participera au cortège. Le groupe des femmes socialistes enverra un contingent de plusieurs centaines de femmes.

### QUINQUANTE CORPS DE MUSIQUE

Le cortège de dimanche ne sera pas moins de cinquante corps de musique. En effet, le comité de la Ligue de l'enseignement a déjà reçu l'adhésion de cinquante corps de musique.

La Ligue de l'enseignement a recueilli une nombreuse liste de signatures sur la pétition réclamant l'enseignement obligatoire. Elles s'élevaient en effet à plus de deux cent mille.

Les documents seront portés dans cinquante portefeuilles par des jeunes gens marchant à la tête du cortège.

Tous les clairons sonneront et les corps de musique entonneront des marches.

Le cortège sera très nombreux. M. Buis, accompagné de la délégation sera reçu par le bourgmestre dans la salle Gothique.

Il y aura une courte allocution et une note moins concise du bourgmestre.

On prête au ministre de l'Intérieur, l'intention de convoquer la garde civique pour toute la journée de dimanche.

L'intention malveillante serait évidente ; on veut, dit-on, ainsi priver le cortège de quelques milliers de manifestants.

Le véritable combat pourrait bien avoir son revers ; de nombreux gardes civiques nous assurent que si on les retient sans les armer, ils organiseront après le dimanche, une manifestation de gardes, en uniforme.

### LES MANIFESTANTS DE CHARLEROI

Dès à présent trois trains spéciaux sont organisés à Charleroi pour transporter les manifestants. Le dernier train spécial quittera la gare à 8 h. 30.

### PROFITS CAPITALISTES

Poursuivre contre le trust des pétroles. Une formidable association d'ouvriers publics. Plus de deux milliards et demi de dividendes.

New-York, 16 novembre. — L'attorney général des Etats-Unis, M. Moody, a engagé, devant le tribunal de circuit de Saint-Louis (Missouri), une action en dissolution du trust des pétroles, pour opérations violentes en liberté du commerce et la loi Sherman contre les trusts.

Dans ces poursuites sont impliquées soixante-dix sociétés constituant le trust, exerçant un monopole sur les neuf dixièmes des affaires de pétrole et un contrôle sur de nombreuses voies ferrées sur lesquelles elles jouissent de tarifs de faveur. Le trust est accusé aussi de se procurer, par des moyens illicites, des renseignements sur les opérations de ses concurrents.

Cette formidable association, dont le profit est évalué d'une manière fictive à 69 millions de dollars, a distribué de 1882 à 1895 des dividendes de 33 à 45 %, s'élevant au chiffre fantastique de 512 millions de dollars, plus de deux milliards et demi de francs !

L'enquête établit que le monopole qu'exerce depuis 1870, la Standard Oil Company était, dans la main des mêmes personnes, que le rapport du procureur général qualifie de « conspirateurs ».

Ces personnes, qui sont au nombre de sept et qui sont impliqués dans les poursuites, sont : MM. John Rockefeller, William Rockefeller, Henry Rogers, Henry Flagler, John Archbold, Oliver Payne et Charles Pratt.

Au mis bien longtemps à s'apercevoir que ces trusts constituaient une association de main-morte, le gouvernement américain.

Reste à savoir si ces poursuites ne seront pas purement platoniques et engagées uniquement pour donner un semblant de satisfaction à l'opinion publique, justement alarmée.

Les « conspirateurs » poursuivis en justice ont si puissamment que celle-ci pourrait bien se montrer d'une particulière indifférence envers ces milliardaires, véritables rois du jour aux Etats-Unis.

### La Révolution en Russie

Arrestations en masse à la veille des élections à la Douma

Petersbourg, 16 novembre. — A mesure qu'approche la campagne électorale, on voit ces arrestations en masse.

Le parti ouvrier est particulièrement visé par ces arrestations. Les prisons se remplissent.

A Jaroslavl, la prison contient actuellement 300 détenus.

Le gouvernement d'Orlov, en réponse que la prison de Koursk est au point qu'il est obligé de transférer les nouveaux arrivants dans la prison d'Orlov.

Même chose dans la prison de Tzarof, gouvernement d'Asiekhian ; on y est à trois et souvent quatre dans une cellule.

A Redomst, gouvernement de Kieff, on a opéré dans la seule nuit du 29 septembre près de 100 perquisitions dont 50 suivies d'arrestations. Dans la prison du gouvernement d'Orlov on a arrêté le 30 septembre 245 détenus, parmi lesquels des femmes et des enfants.

Dans le district de Lofrof, gouvernement de Koursk, on a compté de 1er au 10 septembre, plus de 1000 perquisitions et de réduction de l'endroit 114 nouveaux détenus.

A Rostavl et dans le district on a arrêté ces derniers jours plus de 20 personnes.</